Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ABel Fund CommV, pricaf privée de droit belge – compartiment ABel Fund CommV – CVC CP X – Actions de Catégorie B1 – ISIN : BE6378877607

PRIIP Initiateur: ShelteR Investment Management S.A..

Website: http://www.shelter-im.com/contact.

Appelez le +352 206 03 000 90 pour plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier est chargée du contrôle de ShelteR Investment Management S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Le Fonds et le compartiment sont inscrits, avant tout investissement, sur la liste des pricafs privées auprès du SPF Finances. Cette inscription n'implique aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité des opérations, ni de la situation du Fonds.

ShelteR Investment Management S.A. est agrée Luxembourg et réglementée par CSSF.

Ce document a été publié le 26/11/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Actions nominatives, détenues directement ou par l'intermédiaire d'ABN AMRO en qualité de nominee pour le compte de l'investisseur, dans le compartiment ABel Fund CommV – CVC CP X d'ABel Fund CommV (le « **Fonds** »), un organisme de placement collectif alternatif privé à nombre fixe de parts, constitué sous la forme d'une société en commandite de droit belge. Le Fonds a le statut de « private privak » / « pricaf privée » conformément à la législation applicable et sera constitué par ABel Trust BV, une société à responsabilité limitée de droit belge (l'« **Associé Gérant** » ou « **GP** »). Shelter Investment Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (le « **Gestionnaire** »), agit en qualité de gestionnaire externe de fonds d'investissement alternatifs (« **AIFM** ») du Fonds.

Durée du PRIIP

Le Fonds est constitué pour une durée initiale de 12 ans. La durée initiale du Fonds peut, sur proposition de l'Associé Gérant, être prolongée par décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité d'au moins 90 % des voix valablement exprimées représentant au moins la moitié du capital, pour deux (2) périodes supplémentaires de trois (3) ans. La durée totale du Fonds ne peut jamais excéder dix-huit (18) ans. La durée de vie de chaque compartiment s'inscrit nécessairement dans la durée de vie du Fonds et, compte tenu de cette limite, est en principe alignée sur la durée du fonds sous-jacent. À défaut de prorogation valable, le Fonds sera dissous de plein droit à l'expiration de sa durée.

Objectifs

Objectif d'investissement L'objectif principal du Fonds est d'offrir aux investisseurs (les « **Investisseurs** ») un rendement positif au moyen d'une croissance du capital à long terme. Ce compartiment du Fonds investira, en tant que fonds nourricier, la (quasi-)totalité de son capital, via ABel Bridge BV, dans CVC Capital Partners X SCSp (le « **Fonds Maître** »), une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois et le dixième fonds de buy-out Europe/Amérique de CVC.

Approche de l'investissement Le Fonds Maître vise une croissance du capital à long terme, principalement au moyen d'investissements dans des opérations de reprise par les dirigeants (management buy-outs), de reprise par des dirigeants externes (management buy-ins), d'acquisitions, de recapitalisations, de financements structurés, d'investissements en capital de croissance (growth equity) et de transactions connexes, principalement dans des entreprises européennes ou liées à l'Europe.

Politique d'investissement Le Fonds Maître vise une croissance du capital à long terme en acquérant des participations majoritaires ou des participations assorties d'un contrôle conjoint (buy-outs) dans des entreprises leaders sur leur marché, bien gérées et disposant de flux de trésorerie solides et prévisibles. Le Fonds Maître investit principalement en Europe de l'Ouest et, dans une moindre mesure, en Amérique du Nord. Il cible généralement des entreprises dont la valeur d'entreprise est comprise entre environ 1 et 5 milliards d'euros et prévoit d'investir dans environ 30 à 40 entreprises, sans se concentrer sur un secteur particulier. Les investissements en Amérique du Nord sont limités à 25 % et les investissements en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord à 15 % du total des engagements.

Pendant la période d'investissement de six ans, le capital engagé est appelé progressivement au fur et à mesure que les investissements sont réalisés. Le Fonds Maître vise à accroître la valeur des entreprises par un actionnariat actif, des améliorations opérationnelles et la croissance, et réalise cette valeur au moyen d'une cession ou d'une introduction en bourse.

Le rendement dépend principalement de l'évolution de la valeur des entreprises sous-jacentes, du moment et de la valeur des cessions, ainsi que du financement par emprunt au niveau des entreprises sous-jacentes. Ce financement peut amplifier tant les gains que les pertes.

l'indice de référence Le Fonds permet des choix discrétionnaires concernant les investissements spécifiques à réaliser conformément à la stratégie et à l'orientation d'investissement. Le Fonds ne cherche pas à suivre un indice de référence ou un indice.

Rachats et négociation Le Fonds est fermé (closed-end), intrinsèquement illiquide et conçu pour des investissements à long terme. Vous n'avez pas le droit de demander le rachat de vos actions ni d'exiger du Fonds qu'il les rachète avant la fin de sa durée. Le capital investi est remboursé au moyen de distributions effectuées pendant la durée du Fonds et lors de sa liquidation finale ; le montant et le moment de ces distributions sont incertains. Il s'agit d'un produit illiquide destiné à être conservé pendant toute sa durée. Un rachat ou une sortie anticipée peut être impossible, ou possible uniquement moyennant une décote importante.

Politique de distribution Toute distribution sera effectuée sous la forme, aux dates et aux lieux déterminés par l'Associé Gérant, dans le respect des dispositions pertinentes des statuts et, en tout état de cause, toujours dans les limites légales applicables.

Politique d'échange Ce produit ne vous donne pas le droit d'échanger, de convertir ou de transférer vos actions vers une autre catégorie, un autre fonds ou un autre produit. La seule façon de disposer de vos actions avant la liquidation est un transfert de gré à gré à un autre investisseur éligible, lequel requiert l'accord préalable de l'Associé Gérant et est soumis à des restrictions de transfert ainsi qu'à des seuils minimaux légaux. Il n'existe pas de marché secondaire pour les actions, de sorte qu'un transfert peut être difficile, voire impossible, à réaliser et qu'aucune garantie n'est donnée quant à la possibilité de trouver un acheteur ou de récupérer votre investissement.

Ségrégation des actifs Le Fonds et le Fonds Maître constituent chacun une entité distincte disposant de son propre actif et passif séparés. Au sein du Fonds, la comptabilité de chaque compartiment est tenue séparément.

SFDR Le Fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable ; il relève de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088.

Politique en matière de dérivés Le Fonds n'investit pas dans des instruments dérivés, sauf pour couvrir le risque de change.

Investisseurs de détail visés

L'offre du Fonds porte sur des actions et comporte dès lors un degré de risque élevé ; elle ne convient qu'aux investisseurs disposant de connaissances et d'une expérience en matière d'investissement sur les marchés financiers et d'une compréhension du private equity en tant que classe d'actifs, et qui souhaitent et sont en mesure d'investir dans un produit illiquide générant essentiellement une croissance du capital, avec une durée estimée d'au moins 12 ans (pouvant être prolongée jusqu'à dix-huit (18) ans). Les investisseurs doivent disposer de ressources suffisantes pour investir dans des titres potentiellement illiquides et pour supporter d'éventuelles pertes (pouvant atteindre la totalité du montant investi) susceptibles de résulter de l'investissement. L'engagement minimal s'élève à 100 000 EUR par investisseur, y compris pour les investisseurs investissant par l'intermédiaire d'un nominee. Le produit est proposé aux investisseurs de détail et aux investisseurs professionnels dans le cadre d'une convention de conseil en investissement conclue avec ABN AMRO Bank N.V. (succursale belge). L'investisseur doit être en

mesure de répondre aux appels de capital pendant toute la durée du Fonds ; en cas de non-paiement, les sanctions prévues par les statuts et le règlement du Fonds s'appliquent, y compris la perte ou le transfert forcé de ses actions. Le produit est exclusivement destiné aux investisseurs qui ont la qualité d'Accredited Investor, de Qualified Purchaser et de Qualified Client au sens du droit américain et qui conservent ce statut aussi longtemps que le compartiment détient, directement ou par l'intermédiaire d'ABel Bridge BV, une participation dans le Fonds Maître. Si un investisseur perd ce statut, sa participation est transférée sans sanction à la dernière valeur nette d'inventaire.

Informations pratiques

Dépositaire Belfius Bank NV

Informations complémentaires La documentation juridique et les rapports annuels sont disponibles gratuitement auprès du Gestionnaire, Shelter Investment Management S.A., 13, rue de Grass, L-8378 Kleinbettingen, Luxembourg, ou via info@shelter-im.com. La valeur nette d'inventaire est calculée quatre fois par an et peut également être obtenue auprès du Gestionnaire ou via info@shelter-im.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

Risque le plus faible — **Risque le plus élevé**

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 12 ans.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce Fonds est un fonds nourricier qui investira ses actifs dans le Fonds Maître. La valeur du Fonds est directement liée à la valeur du Fonds Maître. Cela signifie que la valeur du Fonds augmentera et diminuera en fonction de la hausse ou de la baisse de la valeur du Fonds Maître et des investissements sous-jacents. De plus amples informations sur les risques de cet investissement sont disponibles dans la documentation juridique.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Vous êtes tenu de verser les montants appelés à concurrence du montant de votre engagement. Vous pourriez également être tenu de rembourser, en tout ou en partie, les distributions reçues, comme le prévoient les statuts.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Il n'est pas facile de sortir ce produit.

Période de detention recommandée **Exemple d'investissement**		**12 ans** **EUR 10 000**
Scénarios		**Si vous sortez après 12 ans** **(Période de detention recommandée)**
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**6 070 EUR** -4.1 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**16 870 EUR** 4.5 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**22 510 EUR** 7.0 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	**28 770 EUR** 9.2 %

Ce tableau présente divers scénarios de rendement illustratifs potentiels qui pourraient être obtenus à l'anniversaire 12 ans pour un engagement de EUR 10 000. Il convient de noter que l'engagement de EUR 10 000 est fourni à titre illustratif uniquement, afin de permettre des comparaisons entre différents produits. L'engagement minimal pour la catégorie d'actions est décrit dans le règlement du fonds et s'élève à 100 000 EUR. Les scénarios de performance présentés ci-dessus sont fondés sur une simulation « Monte Carlo » qui utilise des données historiques de performance d'investissement et de flux de trésorerie pour construire 10 000 itérations. Le rendement moyen de chaque année ne peut pas être comparé à un taux de rendement interne (TRI), qui tient compte du calendrier et du montant des appels de capital et des distributions aux investisseurs et qui constitue une mesure de performance largement utilisée pour les fonds de private equity. Le règlement PRIIPs de l'UE prescrit une autre méthode (c'est-à-dire autre que le TRI) pour les scénarios de performance, à savoir un rendement annuel pondéré dans le temps sur la période de détention recommandée, qui ne tient pas compte du calendrier des flux de trésorerie des investisseurs.

Que se passe-t-il si ShelteR Investment Management S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il existe un risque que le Fonds ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à l'égard de l'investisseur, par exemple en cas de faillite. Si le Fonds n'est pas en mesure d'effectuer des distributions, vous risquez de perdre l'intégralité de votre investissement. Votre investissement n'est pas garanti. Une faillite de l'initiateur du PRIIP (Shelter Investment Management S.A.) n'a normalement pas d'incidence sur la capacité du Fonds à respecter ses obligations. Il n'existe aucun système d'indemnisation ou de garantie couvrant cette perte pour les investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées

sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons suppose

- EUR 10 000 sont investis.

Exemple d'investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 12 ans (Période de detention recommandée)**
Coûts totaux	**5 240 EUR**
Incidence des coûts annuels (*)	**2.8%** chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.8 % avant déduction des coûts et de 7.0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 12 ans (Période de detention recommandée)**
Coûts d'entrée	Il n'y a pas de coûts d'entrée pour ce produit.	**0 EUR**
Coûts de sortie	Il n'y a pas de coûts de sortie pour ce produit.	**0 EUR**
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit d'une estimation de la commission de gestion et des autres frais de fonctionnement du Fonds et du Fonds Maître. Pendant la période d'investissement, la commission de gestion s'élève à 0,5 % par an du capital engagé pour le Fonds et à 1,5 % par an du capital engagé pour le Fonds Maître. Après la période d'investissement, la commission de gestion s'élève à 0,5 % par an du capital versé et à 1,25 % par an du capital investi, respectivement pour le Fonds et le Fonds Maître. Pour le Fonds, la commission de gestion minimale après la période d'investissement s'élève à 65 000 euros. Les frais de fonctionnement estimés s'élèvent à 0,25 % par an pour le Fonds Maître et à 0,05 % par an pour le Fonds. Ces frais couvrent également la rémunération d'ABel Bridge BV. Il s'agit d'une estimation fondée sur les coûts attendus sur la période de détention recommandée.	**1 938 EUR**
Coûts de transaction	0.0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	**60 EUR**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Un carried interest de 20 % au-delà d'un rendement préférentiel (preferred return) de 6 % s'applique au niveau du Fonds Maître. Le montant réel variera en fonction de la performance des investissements sous-jacents.	**3 242 EUR**

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 12 ans

La participation au Fonds requiert un engagement à long terme. Les investisseurs s'engagent à investir un montant déterminé, qui sera appelé progressivement au fur et à mesure de la réalisation des investissements et de la couverture des frais. L'investissement est extrêmement illiquide. Le remboursement du capital et la réalisation des gains d'un investissement dans le Fonds dépendent d'une cession totale ou partielle des investissements du Fonds. Les rendements générés par le Fonds sont distribués à ses investisseurs après déduction des frais. Aucun marché secondaire n'est organisé et le produit ne sera pas coté en bourse. Vous ne pouvez pas sortir de manière anticipée. Un transfert de vos actions n'est possible qu'au profit d'un investisseur éligible, moyennant l'accord préalable de l'Associé Gérant.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez introduire une réclamation concernant le Fonds ou tout aspect du service fourni, vous pouvez le faire via :
E-mail : complaints@shelter-im.com
Téléphone : +352 206 03 000 90
Adresse : 13, rue de Grass, L-8378 Kleinbettingen, Luxembourg
Les réclamations relatives à la personne qui vous conseille sur ce produit ou qui vous le vend peuvent être adressées directement à cette personne. Si votre réclamation auprès de Shelter Investment Management S.A. n'aboutit pas à une solution satisfaisante, vous pouvez recourir à la procédure extrajudiciaire de réclamation de la CSSF (www.cssf.lu).

Autres informations pertinentes

Informations complémentaires Ce document ne contient qu'une fraction de l'ensemble des informations relatives au produit. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la documentation juridique du Fonds. Le mémorandum de placement privé, les statuts et le règlement du Fonds sont mis à la disposition de l'investisseur avant sa souscription. Les données disponibles sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.